

Un besoin de mesure effectuée par un laboratoire reconnu et compétent ?

Contrôle de pollution particulaire

Nous contrôlons les paramètres suivants:

- Niveau 1 : gravimétrie
 - détermination de la masse de polluant par unité de surface (ou de poids de pièce) en fonction des exigences d'expression des résultats
- Niveau 2 : répartitions granulométriques
 - détermination des répartitions en classes de particules à partir de $5\mu\text{m}$, en fonction des exigences des cahiers des charges
- Niveau 3 : identification des particules
 - recherche de la nature des particules polluantes, fond continu, présence de particules abrasives, identification de la nature des particules de taille supérieure à un critère donné.

Méthode :

EXTRACTION DES POLLUANTS

Les pièces sont lavées suivant votre cahier des charges ou selon la méthode du CTDEC. Lorsque la méthode n'a pas déjà été validée, un contrôle de dépollution est nécessaire afin de s'assurer du bon lavage des pièces.

GRAVIMETRIE

La pesée sur une balance de précision 0,1mg permet de déterminer la masse de particules par unité de surface ou par unité de poids de pièce.

GRANULOMETRIE

Le comptage granulométrique, la vérification des tailles maximales de particules sont réalisés sous monozoom pour les comptages de particules de taille supérieure à $50\mu\text{m}$, et sous microscope optique à partir de $5\mu\text{m}$.

IDENTIFICATION DES PARTICULES

L'analyseur EDX couplé au microscope électronique à balaye (MEB) permet une identification de la nature des polluants retenus sur la membrane.

Restitution d'un rapport d'essai CTDEC

Pour toutes informations complémentaires
contactez dès aujourd'hui
notre département Commercial
au 04 50 96 12 79

